

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

IE20877 – 38/29/15

**COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION
AFRICAIN SUR LES COMMUNICATIONS ET
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATION
20-24 NOVEMBRE 2017
ADDIS ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**RAPPORT DE L'UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
(UAT)**

RAPPORT DE L'UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UAT)

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de ses activités, l'UAT a pour mission d'aider ses États membres à définir les priorités régionales des secteurs des radiocommunications, de la normalisation et du développement, ainsi que dans le cadre de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT et de contribuer à la mise en œuvre des décisions, résolutions et initiatives pertinentes adoptées par les conférences régionales et mondiales.

À ce titre, au cours de ces dernières années, l'UAT a organisé plusieurs ateliers et réunions sur des domaines d'intérêt pour la région dans les secteurs susmentionnés, qui ont contribué de manière importante aux conclusions finales des conférences mondiales tenues à intervalles de quatre ans dans le cadre de L'Union internationale des télécommunications (UIT), la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15), l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16), la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) et la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-18).

2. SPECTRE ET RADIOCOMMUNICATIONS

2.1 Introduction - Rôle de l'UAT dans la gestion du spectre des fréquences en Afrique

Le rôle de l'UAT dans la gestion du spectre en Afrique se joue principalement dans trois domaines:

- La préparation de conférences internationales sur le spectre, en particulier la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de l'UIT et les Assemblées de radiocommunications (AR) associées.
- Le renforcement des capacités des décideurs et du personnel chargé de la planification, de l'octroi de licences et de la surveillance du spectre. Il s'agit principalement de l'organisation d'ateliers spécialisés de renforcement des capacités en collaboration avec des partenaires tels que l'UIT et le secteur privé.
- L'harmonisation de l'utilisation du spectre en Afrique en mettant l'accent sur les domaines à fort impact tels que le dividende numérique et les stations terriennes en mouvement.

Pour accomplir ces diverses missions, l'UAT travaille en étroite collaboration avec l'UIT, la CUA, les Communautés économiques régionales (CAE, CEEAC, CEDEAO et SADC) et le secteur privé, en particulier les membres associés de l'UAT.

2.2 Préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019

Le rôle du spectre radioélectrique dans les TIC est de plus en plus important, de même que celui des différents forums qui définissent son utilisation. Au niveau mondial et

dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et presque tous les quatre ans, des conférences mondiales des radiocommunications (CMR) sont organisées. Les CMR ont pour objet de réviser le Règlement des radiocommunications dans le cadre du traité international régissant l'utilisation des ressources du spectre de radiofréquences terrestres et satellitaires, y compris les positions orbitales des satellites. Une CMR, qui dure environ un mois, se déroule selon un ordre du jour prédéfini par la CMR précédente et constitue la plus importante assemblée mondiale de prise de décision sur le spectre radioélectrique. Les décisions de la CMR sont principalement dictées par des positions continentales sur un sujet donné et sont normalement prises par consensus. Ces décisions ont un impact très important et durable sur les radiocommunications et les TIC en général à l'échelle mondiale.

La prochaine Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) se tiendra du 28 octobre au 22 novembre 2019 et sera précédée de l'Assemblée des radiocommunications 2019 du 21 au 25 octobre 2019. Les États membres de l'UIT sont consultés sur le lieu où est sensée se dérouler la Conférence, à savoir Sharm el-Cheikh (Égypte) (voir UIT CL-17/39). L'UAT a depuis envoyé une circulaire à tous les pays africains pour aider l'Égypte à accueillir la CMR-19. Les Assemblées des radiocommunications (AR) sont responsables de la structure, du programme et de l'approbation des études en matière de radiocommunication.

La CMR-19 doit examiner plusieurs points à son ordre du jour. Les points suivants sont considérés comme essentiels pour l'Afrique:

- Identification et désignation de fréquences supplémentaires pour les communications mobiles (CMR-19 AI 1.13)
- Attribution possible de fréquences pour les communications par satellite dans la bande 51,4 - 52,4 GHz (CMR-19 AI 9.1 (point 9.1.9))
- Identification et désignation de fréquences pour les systèmes de communications ferroviaires (CMR-19 AI 1.11)
- Identification et désignation du spectre pour les systèmes de transport intelligents (CMR-19 AI 1.12)
- Attribution possible de fréquences pour les activités de la radio d'amateur dans la bande 50 - 54 MHz (CMR-19 AI 1.1)

Afin de mieux préparer la CMR-19, l'UAT a convenu d'organiser quatre (4) réunions préparatoires africaines, dont deux se sont tenues. La première Réunion préparatoire africaine à la Conférence mondiale des Radiocommunications 2019 (RPA19-1) s'est tenue en septembre 2016 à Nairobi, tandis que la RPA19-2 s'est tenue en septembre 2017 à Dakar. Deux autres réunions préparatoires sont prévues: la RPA19-3 en 2018 et la RPA19 -4 (réunion finale) en 2019. Ces réunions ont porté ou vont porter essentiellement sur les propositions des Communautés économiques régionales (CAE, CEEAC, CEDEAO et SADC), ainsi que sur les propositions des pays africains et celles de la Commission de l'UA, des organisations partenaires et du secteur privé.

La RPA19-1 a mis en place six groupes de travail (GT) de la CMR-19 de l'UAT visant à mener les préparatifs techniques en élaborant des recommandations à l'intention des RPA. Les six groupes traitent chaque domaine des points de l'ordre du jour (thèmes) de la CMR-19 comme suit:

- GT 1 - Services mobiles terrestres et fixes
- GT 2 - Applications haut débit dans le service mobile
- GT 3 - Services par satellite
- GT 4 - Services scientifiques
- GT 5 - Services maritimes, aéronautiques et amateurs
- GT 6 - Questions générales

Les premières réunions des groupes de travail se sont tenues du 18 au 20 juillet 2017 à Nairobi (KENYA). L'objectif principal de ces réunions était d'élaborer des recommandations pour la deuxième réunion préparatoire africaine (RPA19-2) sur les différents points de l'ordre du jour relevant de leur mandat et d'examiner d'autres questions concernant leur domaine de compétence. Deux autres réunions préparatoires sont prévues: l'une en 2018 et l'autre en 2019. La participation aux groupes est ouverte aux pays africains, à la CUA, à l'UIT, aux organisations partenaires et au secteur privé.

Comme lors des précédentes CMR, l'UAT convoquera les quatrième et dernière réunions préparatoires en 2019. Lors de la dernière réunion, des positions et des propositions communes africaines seront élaborées sur le plus grand nombre possible de points et / ou de questions de l'ordre du jour. Comme pour les CMR précédentes, l'Afrique participera activement à la CMR-19 pour assurer la promotion et la défense des intérêts de l'Afrique.

2.3 Harmonisation de l'utilisation du spectre de dividendes numériques en Afrique

À la demande de la CUA, l'ATU a validé les lignes directrices proposées en ce qui concerne l'harmonisation de l'utilisation du spectre de dividendes numériques en Afrique au cours de la RPA19-1. La validation a porté sur les aspects des directives proposées, relatifs au spectre, à savoir: (1) les plans de canalisation du premier dividende numérique (DN1) et du deuxième dividende numérique (DN2) (2) le traitement des systèmes CDMA (accès multiple par répartition en code) existants dans certains pays et (3) le traitement du spectre de la bande de garde (fréquences inutilisées).

Les lignes directrices proposées sur l'harmonisation de l'utilisation du spectre des dividendes numériques en Afrique sont considérées comme indispensables pour favoriser les économies d'échelle maximales, éviter les interférences nuisibles et faciliter la planification future. Fondamentalement, les lignes directrices proposées favoriseront la croissance accélérée des services mobiles à large bande – éléments indispensables à la poursuite et à la durabilité de la croissance socio-économique en Afrique.

Selon la Commission de l'UA, une proposition sur ces aspects sera présentée à cette 19^e Conférence des ministres de l'UA chargés des TIC. Le cadre proposé étant soumis, l'UAT demande à la Conférence d'encourager les pays africains à accélérer

le passage au numérique. Sans cela, l'harmonisation recherchée ne peut être pleinement réalisée.

2.4 Harmonisation des stations terriennes en mouvement (ESIM)

Au cours du la RPA19-1, l'UAT a adopté un plan pour l'élaboration et la mise en place de cadres / accords pour une approche harmonisée de l'octroi de licences nationales des systèmes ESIM et de la reconnaissance mutuelle des licences (y compris l'homologation) des systèmes ESIM conformément à la Résolution 156 (CMR-15). Les ESIM sont des terminaux de communication par satellite à bord de véhicules routiers (par exemple des camions), d'avions ou de navires. L'objectif du système harmonisé d'octroi de licences vise à :

- simplifier le processus national d'octroi de licences et faciliter le mouvement sans discontinuité des stations ESIM dûment autorisées dans les sous-régions afin de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la technologie ESIM ;
- créer un environnement mutuellement avantageux pour les pays des sous-régions ;
- permettre un fonctionnement optimisé des stations ESIM en Afrique pour contribuer au développement des services à large bande.

Les sous-régions étant aujourd'hui les mieux placées pour traiter du plan concernant le système ESIM, car ayant le mandat ou les protocoles requis pour mettre en place ce type de cadre, la réunion a chargé le Secrétaire général de l'UAT de transmettre la proposition aux sous-régions pour examen. Dans la CEDEAO, l'Organisation Est-Africaine de Communication (EACO) et la SADC, le cadre passe par un processus d'adoption national et sous-régional selon les règles établies des sous-régions respectives. Dans le même temps, la Commission de l'Union africaine s'est engagée à explorer les moyens de parvenir à une harmonisation au niveau continental à l'aide des outils et du mandat à sa disposition. L'UAT se réjouit de cet engagement.

3. SECTEUR DE LA NORMALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT

3.1 Secteur de la normalisation des TIC

Dans ce domaine, où l'Afrique est encore très en retard, les questions essentielles qui ont été soulevées par les membres de l'Union et qui ont suscité de nombreux débats lors des diverses réunions régionales ont porté sur les sujets dominants ci-après :

- contrefaçon et vol de mobile;
- numéros, noms et adresses;
- itinérance internationale;
- impact économique des opérateurs de services Over The Top (OTT) (au-dessus de la couche);

- open Source (OS) (Source ouverte);
- confidentialité et confiance en matière de cybersécurité dans les télécommunications / TIC;
- examen des règlements internationaux des télécommunications (RIT).

Les initiatives lancées par l'UAT ont consisté à organiser et à contribuer à plusieurs ateliers sur différents thèmes: les nouveaux enjeux de la réglementation des TIC en Afrique (OTT, Cloud Computing (services informatiques hébergés, IoT, ...); Qualité de service (QoS), stratégies de cyber- sécurité. L'UAT a également organisé une réunion régionale pour examiner les résultats de l'AMNT-16 et définir un plan d'action pour la mise en œuvre de ces résultats, notamment ceux identifiés par la région Afrique. La réunion régionale a formulé des recommandations et adopté un plan d'action comme suit:

1. l'UAT et l'UIT-T doivent signer un accord de partenariat pour renforcer les capacités de l'expertise régionale sur les questions relatives à la réduction de l'écart en matière de normalisation;
2. l'UAT doit mettre en place une plate-forme d'échange pour le partage de rapports, d'informations et pour recevoir les contributions des États membres et des partenaires;
3. les capacités entre l'UAT et l'UIT doivent être renforcées pour aider les États membres à contribuer aux Groupes de travail pertinents lors des conférences / assemblées internationales;
4. l'UAT doit continuer à soutenir les Groupes de travail africains pour collecter des données et partager les indicateurs régionaux avec la collaboration des États membres et des opérateurs régionaux;
5. l'UAT doit adresser une lettre aux États membres pour leur demander d'aider leurs experts à participer aux réunions pertinentes;
6. les États membres doivent aider l'UAT en accueillant et en facilitant toutes les réunions sur la normalisation ;
7. l'UAT doit consacrer le concept du Comité consultatif africain sur la normalisation des TIC (AFACIS). Le but de ce Comité d'experts africains est de favoriser une coopération, une coordination et une collaboration organisées et efficaces entre les États membres de l'UAT sans trop de formalités et / ou de charges financières pour les États membres;
8. demander à l'UAT et à l'UIT de renforcer leurs capacités sur les nouvelles questions de réglementation et de recommander la création d'un Centre africain de normalisation;
9. l'UAT distribuera un questionnaire aux États membres sur les besoins futurs en matière de réglementation et de normalisation et demandera aux États membres d'y répondre. Il importe également d'avoir un point focal sur les questions de normalisation.

3.2 Secteur de développement des TIC

Quoique la région africaine montre un dynamisme important dans ce secteur, compte tenu des taux de pénétration de la téléphonie mobile et d'Internet enregistrés au cours de ces dernières années, il n'en reste pas moins que 25% seulement de la population africaine sont connectés. Des défis demeurent pour faire des TIC un véritable moteur du développement durable.

Suite à la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications (CMDT-17) qui vient de se terminer à Buenos Aires (Argentine), les priorités régionales dans le secteur du développement ont été clairement définies dans le cadre des cinq initiatives régionales du Plan d'action de la CMDT-17 et adoptées selon l'ordre de priorité suivant:

- 1^e Initiative: Construire des économies numériques et favoriser l'innovation en Afrique
- 2^e Initiative: Promotion des technologies émergentes à large bande
- 3^e Initiative: Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC
- 4^e Initiative: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles
- 5^e Initiative : Gestion et surveillance du spectre des radiofréquences et transition vers la radiodiffusion numérique.

Les principaux défis du développement des TIC aujourd'hui en Afrique sont:

- le renforcement des capacités et des connaissances dans les domaines techniques, ainsi que la promotion de l'innovation;
- la gestion du spectre;
- les TIC et le changement climatique et la gestion des déchets électroniques;
- la promotion des services ou applications numériques dans les domaines de la santé en ligne, de la finance numérique et de l'apprentissage en ligne ;
- la Cybersécurité;
- la lutte contre la contrefaçon de matériel et le vol d'appareils mobiles; et
- les moyens de financer la mise en œuvre des futurs projets et initiatives en matière de TIC de continuer à investir dans le développement des capacités des infrastructures et de la migration vers le numérique ?

En effet, les initiatives et les défis ambitieux de l'Afrique pour la période à venir nécessitent la mobilisation de ressources financières ainsi que des partenariats plus favorables, notamment dans le contexte actuel où les opérateurs traditionnels connaissent une baisse de leurs revenus face à la concurrence inégale des OTT et une conjoncture économique difficile que de nombreux pays traversent.

Dans cette perspective, l'UAT a prévu d'organiser une réunion régionale avec toutes les parties prenantes et les partenaires pour discuter des principaux résultats de la CMDT-17 et mettre en place un plan d'action régional définissant le rôle de l'UAT dans la mise en œuvre des initiatives régionales africaines, ainsi que la contribution de chaque partie prenante, classer les projets à lancer par ordre de priorité pour la prochaine période et adopter un processus d'évaluation de la mise en œuvre.

4. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES DE L'UIT (CP-18)

La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT qui est l'organe suprême de l'Union se réunit tous les quatre ans pour définir les politiques générales, adopter les plans stratégiques et financiers quadriennaux et élire l'équipe dirigeante de l'Union, les membres du Conseil et les membres du Comité de Règlement des radiocommunications (CRR). La prochaine Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-18) se tiendra à Dubaï (Émirats arabes unis) du 29 octobre au 16 novembre 2018.

La conférence examinera et prendra également des décisions sur les questions portées à son attention dans les trois secteurs: la toute récente CMDT-17 tenue à Buenos Aires ainsi que l'AMNT-16 et la CMR-15.

En conséquence, les préparatifs régionaux pour la PP-18 ont été initiés en vue d'une contribution substantielle et d'une participation active à la conférence.

- La 1^e réunion préparatoire à la PP-18 s'est tenue en juillet 2017 à Victoria Falls, (Zimbabwe). Cette réunion a dressé une cartographie des zones d'intérêt de la région et deux réunions préparatoires sont prévues en mars et juillet 2018 pour examiner en détail les domaines identifiés comme étant d'intérêt pour l'Afrique et préparer des propositions communes pour examen par la conférence.
- En ce qui concerne les candidatures, l'ATU a reçu à ce jour les lettres de certains États membres proposant leurs candidats à des postes électifs à l'UIT, à savoir:
 - ✓ le Burkina Faso pour le poste de Secrétaire général adjoint ;
 - ✓ le Nigéria pour le poste de Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) ;
 - ✓ le Zimbabwe pour le poste de Directeur du BDT ;
 - ✓ l'intention du Cameroun de présenter un candidat au poste de Directeur du Bureau des radiocommunications (BR), mais sans proposer de nom ;

- ✓ les élections sont d'un intérêt majeur et critique pour l'Afrique et l'unité réside dans notre force. Par conséquent, il est nécessaire de se déplacer stratégiquement pour assurer les chances d'atteindre ces positions.

Proposition sur la voie à suivre:

- il importe que l'Afrique, en tant que continent, adopte un système qui lui permette de parler d'une seule voix;
- l'Afrique doit se montrer davantage vigilante et de tirer les enseignements des expériences passées pour éviter la répétition des erreurs;
- il faut convenir des méthodologies à appliquer pour obtenir le soutien d'autres groupements régionaux;
- il est nécessaire de parvenir à un consensus au niveau régional et de lancer les campagnes suffisamment tôt afin d'en assurer le succès;
- il faut que les États conviennent de mesures à adopter pour une campagne réussie de candidatures africaines en mettant au point une stratégie de campagne en temps utile.